



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.16/2007/2
3 avril 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Commission de la science et de la technique
au service du développement

Dixième session
Genève, 21-25 mai 2007
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Promouvoir l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, axée
sur le développement et solidaire, en vue de renforcer les capacités de tous les
individus dans une société numérique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et
le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information**

Rapport du Secrétaire général¹

Par sa résolution 2006/46, le Conseil économique et social a chargé le Secrétaire général d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement sur la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, dans le cadre de son rapport annuel à la Commission.

Le présent rapport vise à examiner et évaluer l'état d'avancement, sur les plans international et régional, de la mise en œuvre des résultats du Sommet. Il résume l'information émanant d'institutions du système des Nations Unies et d'autres institutions concernant les activités qu'elles ont menées en 2006 pour cette mise en œuvre, en vue de partager les pratiques les meilleures et les plus efficaces et les enseignements de l'expérience acquise. Le rapport vise aussi à déceler les obstacles et les difficultés, et il présente un certain nombre de recommandations concernant les mesures à prendre à la lumière de l'expérience acquise.

¹ Le présent document a été publié à la date susmentionnée en raison du renvoi de l'examen par le Conseil économique et social du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa neuvième session (E/2006/31).

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 16	3
I.1 L'engagement pris par le Sommet mondial sur la société de l'information	7 – 8	5
I.2 Bilan des progrès.....	9 – 16	5
II. Mise en œuvre et suivi à l'échelon régional et à l'échelle internationale	17 – 90	8
II.1 Mise en œuvre et suivi à l'échelon régional	19 – 41	9
II.2 Mise en œuvre et suivi à l'échelle internationale.....	42 – 62	14
II.3 Progrès réalisés et leçons de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des grandes orientations et des grands thèmes	63 – 90	18
III. Mesures à prendre.....	91 – 92	26
IV. Recommandations	93	27
Bibliographie		29

I. Introduction

1. Le Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour le compte du système des Nations Unies, s'est déroulé en deux temps: en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la *Déclaration de principes de Genève*, le Sommet mondial a adopté au cours de sa première phase² une vision et un engagement communs tendant à construire une société à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire,

«Une société de l'information dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi mettre en œuvre toutes leurs potentialités en favorisant leur développement durable et en améliorant leur qualité de vie, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'en respectant pleinement et en mettant en œuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme.»³

2. Dans sa phase de Genève, le Sommet a adopté aussi un *Plan d'action*, qui vise à traduire cette vision en objectifs et en buts concrets devant être atteints d'ici à 2015 en fonction d'une série de 11 lignes d'action et thèmes principaux. La deuxième phase du Sommet, à Tunis, a approuvé les résultats de la première phase et adopté un *Engagement* et un *Agenda pour la société de l'information* qui portent notamment sur les mécanismes financiers, la gouvernance de l'Internet et la mise en œuvre des résultats du Sommet. Reconnaisant l'effort de toutes les parties prenantes nécessaire à tous les niveaux pour atteindre les objectifs du Sommet, l'*Agenda de Tunis pour la société de l'information* a créé des mécanismes clairs de mise en œuvre et de suivi aux échelons national, régional et international.

3. Le Conseil économique et social est chargé, d'après le Programme de Tunis pour la société de l'information, de superviser à l'échelle du système des Nations Unies le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cette fin, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et notamment d'envisager de renforcer cette commission en tenant compte de l'approche multipartites⁴.

4. À sa session de fond de juillet 2006, l'ECOSOC a adopté une résolution⁵ intitulée «Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement», par laquelle il décidait que la Commission devait aider efficacement le Conseil en tant que centre de

² Le Sommet mondial sur la société de l'information s'est déroulé en deux temps: à Genève en décembre 2003 et à Tunis en novembre 2005. Les documents finaux de la Conférence peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/wsis/>.

³ «Notre conception commune de la société de l'information», *Déclaration de principes de Genève*.

⁴ *Agenda de Tunis pour la société de l'information*, par. 105.

⁵ E/2006/46.

coordination pour le suivi à l'échelle du système, en particulier pour l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet, notamment par des recommandations au Conseil visant à promouvoir cette mise en œuvre. À cet effet, la Commission devrait:

- «• Examiner et évaluer les progrès réalisés aux plans international et régional dans la mise en œuvre des grandes orientations, recommandations et engagements figurant dans les documents issus du Sommet;
- Échanger les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience et recenser les obstacles et les difficultés rencontrés, les interventions et les initiatives propres à les surmonter et les principales mesures à prendre pour progresser dans la mise en œuvre des documents issus du Sommet;
- Promouvoir le dialogue et favoriser des partenariats, en coordination avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisés compétents des Nations Unies, pour contribuer à la réalisation des objectifs du Sommet et à la mise en œuvre des documents qui en sont issus et pour utiliser les technologies de l'information et de la communication aux fins du développement et de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, avec la participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, chacun selon son rôle et ses responsabilités.».

5. Dans cette perspective, et par anticipation sur la résolution de l'ECOSOC, la Commission a décidé à sa neuvième session de choisir comme thème de fond de son programme de travail 2006-2008 le sujet suivant: «Promouvoir l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire, en vue de renforcer les capacités de tous les individus dans une société numérique». Afin de faire mieux comprendre les questions en jeu et d'aider la Commission dans les délibérations de sa dixième session, le secrétariat de la CNUCED a convoqué à Paris, du 6 au 8 novembre 2006, un groupe d'étude de la Commission⁶, en collaboration avec l'UNESCO.

6. Le présent rapport vise à donner une vue générale de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions du Sommet aux échelons régional et international, en faisant ressortir des exemples de bonnes pratiques et de pratiques efficaces, en vue de partager ces pratiques et les enseignements de l'expérience⁷. Pour élaborer le rapport, le secrétariat de la Commission a

⁶ Le rapport du groupe est disponible, en tant que document d'information, dans une seule langue officielle (E/CN.16/2007/CRP.1).

⁷ On trouvera des analyses plus complètes et plus détaillées dans un certain nombre de rapports généraux qui retracent les résultats obtenus dans le monde dans différentes dimensions de la société de l'information. Un certain nombre d'études ont été amorcées en 2006 pour suivre les tendances et les politiques générales: UIT/CNUCED: «World Information Society Report»; Banque mondiale: «World Information and Communications Technology for Development» et UNESCO: «Vers les sociétés du savoir». Le rapport de la CNUCED intitulé «Rapport 2006 sur l'économie de l'information», insiste lui aussi sur le suivi et la mise en œuvre des conclusions du Sommet. Un certain nombre de portails, de bases de données et d'observatoires sont aussi des

demandé des renseignements aux institutions compétentes du système des Nations Unies chargées de la mise en œuvre. À la mi-février, il avait reçu une réponse de 16 institutions⁸. Le présent rapport s'inspire aussi des conclusions du Groupe d'étude de la Commission, des rapports nationaux envoyés par les membres de la Commission et d'autres ouvrages. Étant donné que jusqu'à présent la période de mise en œuvre n'est que d'environ quatorze mois, la plupart des activités liées au suivi du Sommet en sont encore à leur début. Le rapport met en lumière le plus possible les activités qui font intervenir plusieurs parties prenantes à tous les niveaux. Les recommandations de la réunion du Groupe d'étude et les études des groupes d'experts compétents sont reprises dans le rapport.

I.1 L'engagement pris par le Sommet mondial sur la société de l'information

7. Dans les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information, des chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que les fruits de la révolution informatique étaient inégalement répartis entre les pays développés et les pays en développement et au sein des sociétés. Les participants ont demandé que la fracture numérique soit transformée en une chance pour tous dans la société numérique, particulièrement pour ceux qui risquent d'être laissés de côté et marginalisés davantage.

8. La *Déclaration de principes de Genève*⁹ et l'*Engagement de Tunis*¹⁰ invitent toutes les parties prenantes à travailler ensemble afin d'améliorer l'accès à l'infrastructure et aux techniques d'information et de communication, ainsi qu'à l'information et à la connaissance; de renforcer les capacités; d'accroître la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC; de créer un environnement propice à tous les niveaux; de développer et d'étendre les applications des TIC; d'encourager et respecter la diversité culturelle; de reconnaître le rôle des médias; de tenir compte des dimensions éthiques de la société de l'information; d'encourager la coopération internationale et régionale.

I.2 Bilan des progrès

9. L'accès aux TIC augmente dans les pays en développement, particulièrement vite pour la téléphonie mobile, et la répartition des services TIC devient plus équitable. L'écart des taux de

sources précieuses d'information les plus récentes sur l'état des travaux dans divers domaines, au premier chef les suivants: DAES, base de données e-Government Readiness; UIT: base de données WSIS Stocktaking, portail Cybersecurity et portail ICT Success Stories; UNESCO: Observatoire sur la société de l'information; OMS: Global Observatory for e-Health.

⁸ DAES, CEA, CEE, CEPALC, CESAP, FAO, OIT, UIT, CNUCED, UNESCO, UN-Habitat, Banque mondiale, OMS, OMM, Forum sur la gouvernance d'Internet et Fonds de solidarité numérique.

⁹ Sommet mondial sur la société de l'information, document WSIS-03/GENEVA/DOC/4-F, décembre 2003: <http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop.html>.

¹⁰ Sommet mondial sur la société de l'information, document WSIS-05/Tunis/Doc/7-F, novembre 2005: <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/7.html>.

pénétration entre pays développés et pays en développement s'amenuise pour les TIC de base comme la téléphonie fixe, le téléphone mobile et la télévision. Aux taux de croissance actuels, il est probable que l'objectif fixé par le Sommet mondial sur la société de l'information consistant à donner à la moitié de la population mondiale l'accès aux TIC sera atteint en 2008, du moins pour le téléphone mobile. En revanche, de grandes disparités peuvent être constatées dans des techniques plus récentes comme les communications à large bande ou la téléphonie mobile de troisième génération (3G). En conséquence, l'Internet se développe dans deux voies différentes: une pour les riches bien pourvus en large bande et une autre pour les pauvres réduits à la bande étroite.

I.2.A Progrès notables dans l'accès aux TIC et l'utilisation des TIC

10. Les pays en développement possédaient en 2005 plus de 60 % des lignes téléphoniques (fixe et mobile) du monde, contre moins de 20 % en 1980¹¹. À la fin de 2005, l'effectif des abonnés au téléphone mobile atteignait 2,17 milliards, soit plus du tiers de la population mondiale (UIT, 2006). La croissance est particulièrement forte en Afrique, où le nombre d'abonnés est passé de 15 millions en 2000 à plus de 135 millions en 2005. Avec le temps, l'écart entre pays développés et pays en développement en matière de pénétration du téléphone mobile a considérablement diminué.

11. La croissance de l'Internet est tout aussi impressionnante. Depuis dix ans, le nombre des utilisateurs dans le monde enregistre une croissance exponentielle, dépassant le milliard à la fin de 2005. L'utilisation de l'Internet a augmenté de 106 % entre 2000 et 2005, avec des taux de croissance encore plus élevés dans les régions où l'accès demeure faible. Ainsi, en Afrique, où la pénétration de l'Internet n'était que de 3,2 % à la fin de 2005, elle a augmenté de plus de 600 % dans la même période.

12. La baisse du prix des télécommunications est un des principaux facteurs de ces progrès sensibles¹², ainsi que les systèmes visant à rendre la téléphonie mobile d'un prix plus abordable. En 2004, près de 88 % des abonnés au téléphone mobile en Afrique utilisaient des services à prépaiement, conçus pour les marchés à faible revenu¹³.

I.2.B La fracture numérique demeure profonde entre les nations et au sein des nations

13. L'écart en termes de pénétration du téléphone mobile a diminué progressivement entre pays développés et pays en développement, mais le taux de pénétration dans les économies en développement demeure néanmoins bien inférieur à celui des pays développés. Dans certains de ces pays, le taux est supérieur à 100 %, alors que dans près de la moitié des pays en développement il n'atteint pas 10 %. Pour l'Internet, un écart sensible subsiste; alors que les pays développés totalisent plus de la moitié des utilisateurs de l'Internet dans le monde, dans à peu près un tiers des pays en développement le taux de pénétration est inférieur à 5 %. Il existe aussi

¹¹ Banque mondiale (2006).

¹² UIT/CNUCED (2006).

¹³ CNUCED (2006b).

dans la plupart des pays, développés ou en développement, une fracture persistante entre les sexes. D'après les données recueillies par l'UIT et d'autres organisations, l'accès des femmes n'augmente pas automatiquement en parallèle avec le taux national de pénétration de l'Internet. Ce déséquilibre ne concerne pas le téléphone cellulaire en Afrique australe, où la proportion de femmes utilisant et possédant un téléphone cellulaire est à peu près égale à celle des hommes¹⁴.

14. Il existe aussi un écart massif entre régions développées et régions en développement en matière de largeur de bande internationale Internet. En 2005, quelque 80 % de la largeur de bande internationale étaient utilisés par l'Europe et l'Amérique du Nord, contre 0,3 % seulement pour l'Afrique, alors que celle-ci possède 14 % de la population mondiale. Cet écart immense empêche une répartition équitable de l'Internet et laisse de nombreux pays ou régions à la traîne dans l'économie mondiale de l'information. Dans beaucoup de pays en développement, en raison de l'absence de contenu et d'application Internet locaux, la plupart des accès en ligne le font vers des sites Web étrangers: c'est le fameux problème Hotmail, c'est-à-dire que tous les messages électroniques d'un usager au Sierra Leone à un autre usager du même pays sont acheminés par l'étranger, consommant des largeurs de bande internationale précieuses. La pauvreté en largeur de bande internationale signifie non seulement que les prix sont élevés, mais aussi que l'utilisation de l'Internet risque d'être lente et restrictive. Pour beaucoup de pays en développement, le problème se complique du fait que leur accès aux réseaux dorsaux Internet fait souvent l'objet d'accords prévoyant que le coût de l'acheminement du trafic entre les pays en développement et le réseau mondial est intégralement à la charge des utilisateurs de ces pays.

15. Des études récentes¹⁵ ont constaté que beaucoup des applications envisagées pour la société de l'information sont possibles essentiellement par liaison à large bande. Le Rapport 2006 sur l'économie de l'information¹⁶ montre que dans les pays développés, le nombre des abonnés au réseau à large bande a augmenté de près de 15 % au deuxième semestre 2005, atteignant 158 millions. La connectivité des entreprises à ce réseau a connu la plus forte progression dans l'Union européenne, passant de 53 % des entreprises en 2004 à 63 % en 2005, alors que moins de 1 % des entreprises dans 48 des 71 pays en développement étudiés avaient des connexions Internet à large bande et non des connexions par ligne commutée. L'accès à grande vitesse à l'Internet peut contribuer à la croissance économique et il est reconnu de plus en plus comme un objectif à atteindre dans les pays en développement comme dans les pays développés.

16. Les pays en développement prennent des mesures pour corriger la pénurie de large bande Internet internationale en se connectant chaque fois que possible à des réseaux sous-marins à fibre optique. Ainsi, les Maldives, dans l'océan Indien, ont récemment installé deux liaisons Internet principales à des réseaux à fibre de Sri Lanka et de l'Inde. En Afrique de l'Ouest, un certain nombre de pays de la côte atlantique se sont connectés en 2002 au câble sous-marin SAT-3/WASC, ce qui est pour eux une première expérience de connectivité à grande vitesse par fibre optique.

¹⁴ Huyer et al. (2005); Vodaphone, 2005.

¹⁵ Voir par exemple CNUCED (2006b) et UIT/CNUCED (2006).

¹⁶ CNUCED (2006b).

II. Mise en œuvre et suivi à l'échelon régional et à l'échelle internationale

17. Le *Plan d'action de Genève* invite les institutions internationales et régionales à «élaborer, d'ici à 2005, leurs propres stratégies d'utilisation des TIC pour le développement durable ... et à publier, dans leurs domaines de compétence, notamment sur leurs sites Web, des informations fiables communiquées par les parties prenantes concernées sur l'expérience acquise dans l'intégration effective des TIC». En matière de suivi et d'évaluation, il invite les organisations internationales et régionales à «évaluer les possibilités d'accès universel aux TIC dans les différents pays, et rendre compte régulièrement de la situation, afin d'ouvrir au secteur des TIC dans les pays en développement des perspectives de croissance équitables».

18. Dans l'*Agenda de Tunis pour la société de l'information* il est dit ce qui suit:

«Au plan régional:

À la demande des gouvernements, les organisations intergouvernementales régionales devraient, en collaboration avec d'autres parties prenantes, mener à bien des activités de mise en œuvre des conclusions du SMSI, en échangeant des informations et les bonnes pratiques à l'échelle régionale et en facilitant les débats de politique générale sur l'utilisation des TIC au service du développement, l'accent étant mis sur la réalisation des buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement;

À la demande des États Membres et dans les limites des ressources budgétaires approuvées, les commissions régionales des Nations Unies pourraient, en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales, organiser régulièrement des activités régionales de suivi du SMSI et aider les États Membres en leur fournissant des informations pertinentes, notamment techniques, en vue de l'élaboration de stratégies régionales et de la mise en œuvre des conclusions des conférences régionales;

Nous considérons comme essentielles l'approche faisant appel à de multiples parties prenantes et la participation du secteur privé, de la société civile, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales aux activités régionales de mise en œuvre des conclusions du SMSI.

Au plan international, compte tenu de l'importance d'un environnement propice:

La mise en œuvre et le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet devraient tenir compte des principaux thèmes et des grandes orientations énoncés dans les documents du Sommet;

Chaque institution des Nations Unies devrait agir dans le cadre de son mandat et de ses compétences, en se conformant aux décisions prises par son organe directeur et dans les limites des ressources approuvées;

La mise en œuvre et le suivi devraient inclure des éléments intergouvernementaux et des éléments multiparties prenantes.».

II.1. Mise en œuvre et suivi à l'échelon régional

19. La plupart des commissions régionales de l'ONU ont adopté un plan d'action régional pour la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information. Ce plan est conçu comme un guide de la mise en œuvre sur le plan régional et de l'action en vue des objectifs globaux du développement, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. Le plan prévoit un ordre de priorité, des objectifs et un calendrier fondés sur la situation propre à chaque région. L'élaboration du plan a été en grande partie coordonnée par la commission régionale correspondante à la suite de consultations avec de multiples parties prenantes. Il prévoit généralement une mise en œuvre par étape jusqu'en 2015, et des mécanismes incorporés de suivi visant à assurer une surveillance et une évaluation périodiques.

Afrique

20. Le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (ARAPKE) a été adopté en septembre 2005¹⁷. L'examen de la mise en œuvre et du suivi doit se faire tous les cinq ans, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAD). Un comité directeur a été chargé d'organiser tous les deux ans une conférence régionale pour évaluer la mise en œuvre des décisions du Sommet et de l'ARAPKE, à partir des rapports nationaux, sectoriels et sous-régionaux établis par toutes les parties prenantes. Des comités multipartites de supervision ont été créés aux échelons national et sous-régional. Les comités nationaux sont encouragés à se réunir tous les ans pour examiner et évaluer les réalisations, et les comités sous-régionaux sont encouragés à organiser avant la Conférence régionale des conférences sur le suivi du Sommet afin de surveiller et de coordonner l'exécution.

21. Parmi les obstacles à la mise en œuvre qui ont été reconnus figurent les contraintes financières et l'absence de ressources humaines spécialisées dans les TIC¹⁸. À la première Conférence ministérielle de l'Union africaine sur les technologies de l'information et de la communication, réunie en avril 2006 à Addis-Abeba, il a été décidé que la BAD et la CEA, avec l'appui d'autres institutions des Nations Unies et de banques de développement continentales ou sous-régionales, s'emploieraient à mobiliser des ressources. Les participants ont constaté la nécessité de créer un groupe commun chargé de travailler à la mise en œuvre aux échelons national, sous-régional et régional.

22. Deux conférences se sont tenues en 2006, à Marrakech¹⁹ et à Tunis²⁰ respectivement, sur les politiques et les stratégies visant à acheminer l'investissement local et étranger et à

¹⁷ La structure du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (ARAPKE) a été élaborée à la demande de la deuxième Conférence préparatoire africaine du Sommet mondial, qui s'est tenue à Accra (Ghana) du 2 au 4 février 2005.

¹⁸ (AU 2006) Implementing the African Regional Action Plan on the Knowledge Economy (ARAPKE).

¹⁹ International Forum on Information Strategies and Investment, 1-3 mars 2006.

²⁰ ICT 4ALL., Tunis+1: les investissements dans les TIC en Afrique, 26 et 27 octobre 2006.

rapprocher les projets TIC et les investisseurs. Ces deux conférences devraient se reproduire tous les ans.

23. La CEA, en partenariat avec d'autres entités, a aidé plus de 28 pays africains à élaborer une stratégie nationale des TIC et elle travaille avec un certain nombre de ces pays à la mettre en pratique. À sa cinquième réunion, en mai 2007, le Comité de l'information pour le développement de la CEA examinera la mise en œuvre aux échelons national et sous-régional et fera des recommandations à ce sujet.

24. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et particulièrement sa Commission de l'électronique, joue un rôle déterminant dans la formulation d'une politique générale et dans sa mise en œuvre. L'un de ses projets les plus dignes d'intérêt est «l'Initiative de l'informatique à l'école»; il fait intervenir plusieurs pays et plusieurs parties prenantes, et il est conçu pour initier les jeunes Africains aux TIC dans plus d'un demi-million d'écoles primaires et secondaires du continent. Ces écoles seront dotées d'infrastructure, de matériel TIC, d'accès aux applications TIC et à des contenus numériques appropriés, et d'instructeurs convenablement formés. Le principal but de l'opération est de faire en sorte que les TIC contribuent utilement à améliorer l'enseignement et la santé sur le continent africain. L'Initiative de l'informatique à l'école sera mise en œuvre en trois phases étalées sur dix ans, à raison de 15 à 20 pays par phase. L'Initiative est un partenariat entre les gouvernements, des organisations régionales et internationales comme le Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) d'Afrique du Sud, le Commonwealth of Learning, la Banque mondiale, l'UIT et le Medical Research Council d'Afrique du Sud (MRC), ainsi qu'avec le secteur privé, notamment les entreprises Hewlett Packard, Microsoft, Oracle et Cisco.

25. Dans la première phase, la «NEPAD e-Schools Demo» va créer et superviser six écoles dans chacun des 16 pays qui participent à cette phase: Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda et Sénégal. On s'attend pour 2007 à un lancement de grande envergure.

Asie de l'Est et Pacifique

26. La région Asie-Pacifique est la patrie de certains des pays chefs de file du développement et de l'application des TIC, et pourtant un certain nombre d'autres pays sont en retard en matière d'accès et d'utilisation. La CESAP a décelé plusieurs grands obstacles qui empêchent de réduire la fracture numérique²¹: absence de politique et de cadre réglementaire cohérents et intégrés en matière de TIC; méconnaissance parmi les parties prenantes, notamment les décideurs, des avantages des TIC pour le développement socioéconomique; faible niveau de compétence ou faible capacité chez les parties prenantes; faible niveau de coopération et de coordination dans l'élaboration de la politique générale et sa mise en œuvre, y compris chez les pouvoirs publics.

27. Comme suite au Sommet mondial sur la société de l'information, et pour aider ses États membres à réduire la fracture numérique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a adopté en 2006 un Plan d'action régional pour la société de l'information. Ce plan a été formulé à la suite d'un processus de consultation faisant intervenir quelque

²¹ CESAP, 2006, Regional Action Plan towards the Information Society in Asia and the Pacific.

600 personnes représentant 50 gouvernements, 35 organisations internationales, le secteur privé et des organisations non gouvernementales. Avant la formulation du Plan d'action, des enquêtes ont été menées dans les sous-régions sur les plans d'action découlant du Sommet, afin de recueillir des éléments d'information sur les principaux sujets de préoccupation dans la région. Le Plan a élaboré des lignes directrices concernant la mise en œuvre des grandes orientations et des grands thèmes du Sommet, avec des objectifs classés en trois catégories par ordre de priorité: objectifs à court terme (fin de 2007), objectifs à moyen terme (fin de 2010) et objectifs à long terme (fin de 2015).

28. La plupart des pays de la région ont créé un département ou ministère chargé de lancer le programme TIC. En outre, de nombreux gouvernements ont créé des équipes spéciales, des conseils ou des comités chargés de les conseiller sur les politiques et les stratégies liées aux TIC à l'échelle nationale. Plusieurs pays parmi les moins avancés, petits États insulaires du Pacifique et pays en transition sont encore en train d'établir leur stratégie nationale des TIC.

Asie de l'Ouest

29. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a dressé un plan d'action pour l'édification de la société de l'information en Asie occidentale. Ce plan définit les domaines prioritaires suivants: 1) les TIC et le développement économique; 2) mise en place de services d'administration en ligne; 3) autonomisation des ONG arabes dans la société de l'information; 4) développement de l'infrastructure des télécommunications; 5) développement du secteur des TIC; 6) accession des femmes à l'autonomie dans la société de l'information; 7) données et statistiques relatives à la société de l'information; 8) promotion de contenu numérisé arabe; 9) les TIC dans l'enseignement et la recherche scientifique; 10) amélioration de l'accès collectif, à l'intention particulièrement des personnes marginalisées ou handicapées.

30. En matière de mécanismes de mise en œuvre et de suivi, le Plan envisage la création d'un comité directeur qui tracerait la vision d'ensemble, fixerait les grandes orientations, articulerait les politiques générales, concevrait des cadres concrets et établirait des plans de rechange éventuels. Le secrétariat de la CESAO aiderait le comité directeur à gérer les activités, à coordonner les programmes et à faire le point des travaux périodiquement. Chaque programme aurait une équipe consultative comprenant un coordonnateur du programme, un expert sur le terrain et un assistant de recherche. L'équipe s'emploierait à créer des synergies entre les projets existants et les nouvelles idées de projet et elle ferait rapport périodiquement au comité directeur sur ses travaux. Le Plan d'action insiste sur la coordination à l'échelle nationale et à l'échelle sous-régionale. Un forum de partenariat en ligne, l'ICT Partnership Online (IPO), serait créé pour faciliter la consultation concernant les projets et les possibilités de financement. Il est prévu que l'IPO se transformerait en un instrument plus perfectionné de communication en ligne faisant intervenir des réseaux de praticiens représentant différentes parties prenantes.

31. Pour l'heure, la CESAO s'occupe de promouvoir le contenu numérisé en arabe, les politiques et stratégies d'administration en ligne, les logiciels libres pour le secteur public dans la région arabe et le renforcement des capacités d'élaboration de politiques des TIC, ainsi que des réseaux du savoir grâce à des points d'accès aux réseaux TIC pour les collectivités défavorisées.

Amérique latine et Caraïbes

32. La région a adopté l'eLAC2007: «Plan d'action régionale pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes». Le Plan s'inspire d'initiatives intrarégionales en cours et les développe, en convergence avec les politiques et les projets nationaux, et il fixe 30 objectifs à atteindre en 2006-2007. Ces objectifs concernent l'accès physique et socialement équitable aux technologies numériques, le renforcement des capacités et la création de connaissances, la transparence et l'efficacité de l'action publique, les instruments de politique générale et un environnement propice.

33. L'Équateur, le Brésil, El Salvador et Trinité-et-Tobago (coordination assurée par l'Équateur) travailleront au sein du mécanisme régional de suivi d'eLAC2007 jusqu'à la Conférence ministérielle qui doit se tenir à El Salvador en octobre 2007. Huit groupes de travail ont été constitués dans les domaines suivants: télétravail, technologies de remplacement, logiciels, réseaux de recherche et d'enseignement, industries des TIC, administration en ligne, financement et cadre législatif, la coordination étant assurée pour chaque groupe par un État membre. Chaque pays a été invité à désigner un service de liaison ou une personne chargée de participer aux activités des groupes de travail pour accomplir leur travail, les groupes se servent de l'espace de collaboration virtuel (www.elac2007.info) créé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Le mécanisme régional de suivi doit présenter périodiquement un rapport de situation sur l'eLAC2007 à chaque pays de la région et aux organisations internationales et régionales qui interviennent dans la mise en œuvre du Plan.

34. Pendant la deuxième Conférence sur la mise en œuvre de l'eLAC2007, qui s'est tenue parallèlement au Forum ministériel UE-ALC sur la société de l'information, en avril 2006, avec l'aide financière du projet «@lis» de la Commission européenne²², la CEPALC a annoncé qu'elle verserait 10 000 dollars É.-U. pour financer les premières activités de chaque groupe de travail. Les groupes ont été invités à collaborer étroitement avec les organes de liaison nationaux ainsi qu'avec des organismes internationaux et régionaux compétents. L'évaluation d'ensemble sera faite en novembre 2007.

35. Dans les activités liées à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, la CEPALC collabore étroitement avec d'autres organismes internationaux comme l'Observatoire pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (OSILAC), le Groupe d'étude interinstitutions pour l'efficacité de l'administration en ligne et le Réseau de coopération et de recherche en Amérique latine (CLARA).

Europe

36. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a fait un gros effort pour incorporer systématiquement les TIC dans son programme de travail sur le commerce, l'administration en ligne, l'environnement, les transports et l'élaboration des politiques générales, de sorte que les TIC font partie intégrante de ses activités dans la région.

²² Le Programme @lis est un programme de coopération stratégique de la Commission européenne entre l'Europe et l'Amérique latine; il vise à promouvoir le développement économique et la participation des citoyens à la société mondiale de l'information.

37. Une de ces activités concerne le commerce international. Plus de 5 milliards de documents sont traités chaque année, le coût de leur traitement manuel étant estimé à plus de 250 milliards de dollars É.-U. par an. Pendant la deuxième phase du Sommet mondial, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a approuvé les grandes lignes d'un plan d'action en direction du «commerce sans papier». Le Centre a adopté une nouvelle norme mondiale des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs) dans le commerce numérique. Cette norme va simplifier le commerce international et améliorer la sécurité de la chaîne internationale d'approvisionnement grâce à l'échange de données moins nombreuses mais de meilleure qualité qui s'articulent avec les techniques Internet les plus récentes. Le Centre a approuvé un nouveau cadre de coopération qui encourage la participation d'entreprises du secteur privé désireuses d'utiliser les normes du CEFACT-ONU grâce à des outils logiciels. En tant que secrétariat du Centre, la CEE élabore, en coopération avec d'autres commissions régionales de l'ONU, une trousse à outils qui permet de consulter les documents commerciaux nationaux entreposés dans l'Internet.

38. La CEE a apporté des contributions importantes à la recherche de solutions pratiques d'administration en ligne, en particulier dans le domaine de la gouvernance en matière d'environnement, où l'on est en train de mettre au point des outils électroniques pour renforcer l'accès du public à l'information et encourager la démocratie numérique. Une équipe spéciale des outils d'information électroniques a été créée pour promouvoir dans toute la région un environnement législatif, réglementaire et politique propice. L'Équipe spéciale encourage l'échange de données d'expérience sur l'emploi des TIC pour faciliter la participation du public à la gestion de l'environnement. Parmi les pratiques dont l'évolution est suivie par l'Équipe figure la consultation informatique, ouverte au public, des demandes et permis de construire. Par ailleurs, l'Aarhus Clearinghouse for Environmental Democracy (<http://aarhusclearinghouse.org>) fournit une structure pour la collecte, la diffusion et l'échange d'informations et de bonnes pratiques au titre de la Convention de la CEE sur l'accès à l'information, la participation du public aux processus décisionnels et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et de l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

39. Le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la CEE est en train d'élaborer des systèmes de transport intelligents propres à améliorer la sécurité et les caractéristiques écologiques des véhicules. Des systèmes intelligents ont déjà été incorporés dans les règlements de la CEE concernant les véhicules.

40. Dans le cadre du Programme spécial pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEAPAC), la CEE a pris l'initiative de créer un groupe de travail des TIC. Des activités régionales de renforcement des capacités concernant la politique des TIC et les aspects juridiques de l'élaboration de ces politiques ont été menées.

41. En outre, la CEE s'efforce de faire mieux connaître la fracture numérique entre hommes et femmes dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information et elle encourage l'emploi des TIC dans les petites entreprises dirigées par des femmes. Des ateliers de formation aux TIC figurent dans le programme de renforcement des capacités mené sous l'égide du Groupe de travail sur les questions de sexospécificités et l'économie.

II.2 Mise en œuvre et suivi à l'échelle internationale

Conseil économique et social (ECOSOC)

42. Par sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006, l'ECOSOC a défini la manière dont il comptait superviser la suite donnée à l'échelle du système aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Conseil a décidé qu'il le ferait à l'occasion de son examen annuel de la mise en œuvre et du suivi des grands sommets de l'ONU dans son débat consacré aux questions de coordination. La Commission de la science et de la technique au service du développement apporterait son concours au Conseil, en tant que centre de coordination du mécanisme de suivi à l'échelle du système onusien.

43. Afin de permettre à la Commission de s'acquitter de cette tâche additionnelle, le Conseil a décidé qu'elle serait renforcée dans ses fonctions et renforcée aussi par la participation effective et concrète des États membres, et qu'à cette fin sa composition serait augmentée de 10 nouveaux membres. L'élection des nouveaux membres s'est déroulée à la session d'organisation de l'ECOSOC, en février 2007.

44. Le Conseil a approuvé des mesures intérimaires visant la participation aux travaux de la Commission d'ONG et d'entités de la société civile accréditées auprès du Sommet mondial et d'entités du secteur privé accréditées elles aussi, afin d'associer utilement et durablement des parties prenantes non gouvernementales au processus de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information.

Commission de la science et de la technique au service du développement

45. En collaboration avec d'autres organes de l'ONU, le secrétariat de la Commission a organisé une série de consultations multipartites non limitatives sur les modalités de suivi du Sommet, notamment à la neuvième session de la Commission, qui s'est tenue du 15 au 19 mai 2006.

46. En réponse à la résolution de l'ECOSOC, qui insiste sur l'approche multipartite dans le suivi du Sommet, la Commission a invité, par l'intermédiaire du secrétariat de la CNUCED, la société civile et le secteur privé à apporter des contributions à sa dixième session; ces communications seront placées sur le site Web.

47. Au cours de la réunion du groupe de travail de la Commission qui s'est tenue à Paris du 6 au 8 novembre 2006, les participants ont recensé un certain nombre de difficultés posées par le suivi du Sommet: 1) Les grands thèmes et les grandes orientations du Sommet constituent un «instantané» des principaux problèmes constatés en 2003, mais étant donné la rapidité des progrès techniques, d'autres problèmes surgiront peut-être; 2) Il n'existe pas de mécanisme formel de suivi concernant le thème des mécanismes financiers; 3) La mise en œuvre des résultats du Sommet est décentralisée aux échelons national, régional et international. La Commission a souligné qu'il importait pour son secrétariat de disposer d'informations émanant des organes de l'ONU qui participent à la mise en œuvre et aussi de toutes les autres parties prenantes de la société de l'information, afin de pouvoir aider la Commission à s'acquitter de son mandat.

Groupe des Nations Unies sur la société de l'information

48. Le Groupe a été créé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies sur recommandation du Secrétaire général. Il comprend tous les membres dudit Conseil et il est présidé à tour de rôle par l'UIT, l'UNESCO et le PNUD. Le Groupe a pour objectif principal de faciliter la mise en œuvre des résultats du Sommet au sein du système des Nations Unies. Il s'efforce de faciliter la formation de synergies permettant de régler des problèmes de fond et des problèmes de politique générale, d'éviter les activités faisant double emploi et de rendre le système de l'ONU plus efficace tout en faisant mieux comprendre au public les buts et objectifs de la société mondiale de l'information. Afin d'avoir un maximum d'efficacité, le Groupe s'est entendu sur un programme de travail qui prévoit qu'il concentrera chaque année son effort collectif sur un ou deux thèmes intersectoriels et sur quelques pays.

49. Le Groupe sur la société de l'information s'efforcera d'orienter les activités du système des Nations Unies de manière à élargir l'accès aux communications, par exemple par des centres socioculturels multimédias, des téléboutiques, etc. En faisant appel aux compétences respectives de ses différents membres, le Groupe s'occupera essentiellement des applications relatives à la cybersanté et au cybertourisme. Il examinera les stratégies et les politiques de préparation à l'ère électronique d'un ou deux pays dont le nom sera proposé par le PNUD, afin de construire une trousse à outils complète permettant d'apporter les bienfaits de la société de l'information aux pays en développement.

Organismes des Nations Unies

50. Les organismes et programmes des Nations Unies ont rendu compte d'activités très diverses découlant du Sommet mondial sur la société de l'information²³. Beaucoup de ces activités sont menées dans le cadre de leur mandat, de leur programme et de leur domaine de compétence existants, en collaboration avec les partenaires de développement aux échelons national, régional et international. Il s'agit des activités suivantes: développement des infrastructures (UIT), renforcement des capacités (UNESCO, CNUCED), mesures dans le domaine de la cybersécurité et du renforcement de la confiance (UIT), programmes d'administration en ligne (ONU-DAES), gestion commerciale électronique (CNUCED), apprentissage en ligne (UNESCO), environnement propice (PNUD, CNUCED), cybersanté (OMS), télétravail (OIT), cyberagriculture (FAO), cyberscience (UNESCO, CNUCED), cyberécologie (OMM), diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenu local (UNESCO), médias (UNESCO) et dimensions éthiques de la société de l'information (UNESCO). Les activités actuelles de certains programmes spécialisés tels que InfoDev, l'information au service du développement de la Banque mondiale ou les travaux du PNUD sur la gouvernance démocratique, touchent de très près les thèmes du Sommet mondial. Plusieurs institutions et organismes sont en train d'affiner leurs orientations et leurs priorités afin d'incorporer au mieux les textes issus du Sommet dans leur programme de travail.

²³ On trouvera un compte rendu complet des activités menées par les organismes compétents des Nations Unies ainsi que des réunions de coordination dans un rapport d'information (E/CN.16/2007/CRP.2) et sur le site Web de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

51. Les institutions chefs de file dans le processus de suivi du Sommet, principalement l'UIT, l'UNESCO et le PNUD, ont continué à jouer un rôle de coordination de premier plan dans la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet. En collaboration avec la plupart des institutions et organismes des Nations Unies, ces trois institutions ont organisé en février 2006 la première consultation sur la coordination globale, qui a adopté un mandat pour les modérateurs/coordonnateurs et les institutions chefs de file pour les grandes orientations. La plupart des modérateurs/coordonnateurs avaient organisé au moins une réunion de coordination avant février 2007. Ces consultations réunissaient des parties prenantes aux niveaux national, régional et international, représentant entre autres des gouvernements, des ONG et le secteur privé. À la suite de ces réunions et des groupes de travail virtuels qui sont nés ultérieurement, des thèmes secondaires ou des domaines prioritaires correspondant à la plupart des grandes orientations ont été définis comme pivots des activités de mise en œuvre. Plusieurs coordonnateurs sont en train de créer des réseaux qui relient entre eux des réseaux de praticiens multipartites concernant la mise en œuvre de leurs grandes orientations respectives. La deuxième réunion des coordonnateurs se tiendra le 25 mai 2007.

Société civile et entreprise, et partenariats multipartites

52. La société civile a joué un rôle capital dans le Sommet sur la société de l'information et elle continue à jouer un rôle important dans la promotion des TIC au service du développement, la lutte contre la pauvreté, la participation, la justice sociale et les droits de l'homme. Sur le terrain, les ONG travaillent activement à la mise en œuvre de nombreux projets et programmes. Plusieurs programmes de la société civile portent sur le développement communautaire, l'installation de télécentres et les communications rurales, y compris les radios locales, et sur la promotion des logiciels libres et gratuits. De nombreux programmes et projets de la société civile ont été présentés à la base de données d'évaluation UIT-Sommet, mais on n'a pas encore trouvé de mécanisme global regroupant l'information émanant de la société civile.

53. Les entreprises sont non seulement une partie prenante déterminante dans le déploiement de l'infrastructure mais aussi un moteur clef du progrès technique. La croissance exponentielle de la téléphonie cellulaire dans le monde a mis l'information et la communication à la portée de bien des gens qui étaient exclus auparavant de l'économie mondiale. «Serving the World's Poor, profitably»²⁴ est devenu un objectif commercial sérieux pour un certain nombre de sociétés transnationales qui travaillent en collaboration avec les gouvernements, les organisations internationales et régionales et d'autres partenaires de développement; elles construisent des téléphones mobiles et des ordinateurs portables peu coûteux et installent des centres communautaires d'apprentissage technique. On peut citer une initiative récente, «50x15»²⁵, qui vise à mettre au point des techniques et des solutions nouvelles destinées à rendre l'accès à l'Internet plus abordable financièrement et des installations informatiques à la portée de 50 % de la population mondiale d'ici à l'an 2015.

²⁴ C. K. Prahalad, *The Fortune at the Bottom of the Pyramid*, Wharton School Publishing, 2005.

²⁵ Initiative lancée par AMD, en partenariat avec Telmex, WYSE, Lenovo, Microsoft, Samsung et Inveneo.

54. Un certain nombre de partenariats multipartites se sont formés pendant et après le Sommet mondial sur la société de l'information. On peut citer le projet Connecter le monde²⁶ lancé en juin 2005 par l'UIT et 22 partenaires fondateurs. Le projet doit contribuer à étendre l'accès aux TIC aux 800 000 villages et au milliard de personnes dans le monde qui, d'après les estimations, n'ont pas accès au téléphone. Le projet comprend plus de 50 partenaires représentant l'administration publique, le secteur privé, des organisations régionales ou internationales, ainsi que la société civile. De grands partenariats sont nés en 2006 grâce à Connecter le monde, notamment un nouveau partenariat UIT-Grameen destiné à mobiliser les moyens des TIC et du microfinancement en faveur des pauvres, dans une opération baptisée «ICT Empowerment Network». Un certain nombre de projets ont été annoncés dans cette initiative, notamment des activités visant à étendre la formule du téléphone de village de Grameen à d'autres pays, et une initiative d'un nouveau consortium établi à Cambridge, au Royaume-Uni, baptisée «Enclusion», qui vise à élaborer des solutions de connectivité rurale à bas prix.

55. Le partenariat entre la Fondation Grameen USA et Nokia est un bon exemple de projet concret qui offre des «coffrets téléphoniques commerciaux de village» à l'achat dans les marchés émergents. Chaque coffret contient un téléphone mobile, une antenne amplificatrice et un appareil de recharge. Les clients peuvent acheter ce coffret par l'intermédiaire de leur établissement de microfinancement en contractant un prêt qu'ils rembourseront avec les revenus de leur activité commerciale. Le client devient alors un opérateur téléphonique rural en louant le téléphone aux habitants de son village pour des communications payées à l'appel.

Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement

56. L'Alliance a été créée à Kuala Lumpur les 19 et 20 juin 2006, avec l'aide du secrétariat du DAES²⁷. Elle devrait apporter une contribution majeure à la coordination et à la mise en œuvre de beaucoup des 11 grandes orientations du Sommet sur la société de l'information, particulièrement par la contribution de partenariats multipartites aux processus intergouvernementaux.

57. Le Conseil de stratégie de l'Alliance a décidé que dans un premier temps celle-ci ferait porter l'essentiel de son action sur l'emploi des TIC dans les quatre domaines suivants: i) enseignement, ii) santé, iii) entrepreneuriat, iv) gouvernance. En tant que réseau de réseaux, l'Alliance mondiale devrait s'acquitter de sa mission en offrant un forum et une tribune mondiaux multipartites pour le dialogue et la promotion intersectoriels et en étant le catalyseur de partenariats et de réseaux régionaux orientés vers l'action et faisant intervenir plusieurs parties prenantes sous son égide.

58. En 2006, l'Alliance a amorcé des travaux préparatoires en vue de poser les bases de ses futurs travaux de fond. Entre autres initiatives, elle est en train de constituer des réseaux régionaux (en Amérique latine et aux Caraïbes, dans la région Asie-Pacifique, en Afrique, en Europe, dans les États arabes et dans les pays en transition) et des réseaux de parties prenantes

²⁶ <http://www.itu.int/partners/index.html>.

²⁷ L'Alliance est présidée par l'ex-PDG d'Intel.

(composés de jeunes, de personnes handicapées, de parlementaires, de pouvoirs locaux et régionaux et d'associations féminines). Le premier réseau régional mis en place est le réseau Asie-Pacifique, qui a été fondé à la première réunion de l'Alliance pour la région à Shanghai (République populaire de Chine), le 19 octobre 2006.

59. Par ailleurs, un appel à propositions de communautés de compétences a été entendu et plusieurs initiatives de partenariats de grande envergure sous l'égide de l'Alliance mondiale ont été lancées pour exploiter des ressources en commun et pour stimuler une action bien visible dans les quatre domaines prioritaires de l'Alliance. Ces initiatives sont Better Connectivity with Broadband to Africa, Cyber Development Corps, et Telecentre 2.0 – Scaling up for global success.

60. Il est prévu que l'Alliance apportera la contribution de son multipartenariat au dialogue sur l'action à mener qui sera conduit à la Commission de la science et de la technique au service du développement.

Alliance mondiale pour le savoir

61. Fondée en 1997, l'Alliance mondiale pour le savoir est un réseau multipartite qui encourage l'innovation et le progrès dans les initiatives Knowledge for Development (K4D) (Le savoir au service du développement) et Information and Communication Technologies for Development (ICT4D) (Technologies de l'information et de la communication au service du développement). Elle mène ses activités à l'échelle internationale et régionale dans sept régions: Afrique, Europe centrale et orientale, Asie de l'Est, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et Afrique du Nord, Océanie et Asie du Sud. Le réseau comprend plus de 100 membres dans 40 pays, qui représentent le secteur public, le secteur privé et des organismes de la société civile. Il est gouverné par un comité exécutif élu et administré par un secrétariat installé à Kuala Lumpur, en Malaisie.

62. L'Alliance mondiale pour le savoir est un des organisateurs des grandes manifestations parallèles qui se sont déroulées aux Sommets de Genève et de Tunis. Sa Stratégie 2010 est axée sur l'accès à la connaissance, l'enseignement, la lutte contre la pauvreté et la mobilisation des ressources. Ses activités sont les suivantes: organiser des réunions de partage de connaissances avec présentation de produits et de solutions novatrices, faciliter la constitution de multipartenariats pour partager les connaissances et mieux utiliser les TIC au service des initiatives de développement, promouvoir l'innovation dans l'emploi et l'affectation des TIC pour les initiatives de développement et le partage des connaissances, faciliter la mobilisation des investissements dans les TIC pour le développement à l'échelon local, national et mondial, et influencer l'action des pouvoirs publics, la réglementation et l'opinion publique.

II.3 Progrès réalisés et leçons de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des grandes orientations et des grands thèmes

A. Grandes orientations

63. Des progrès notables ont été accomplis en 2006 dans la définition de domaines prioritaires pour la mise en œuvre des grandes orientations tracées par le Sommet mondial et dans la création de synergies entre les différentes parties prenantes. Certains de ces progrès sont exposés ci-après.

Rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC au service du développement (C1) et l'administration en ligne (C7), avec coordination des activités par le DAES

64. À partir des conclusions et recommandations des consultations relatives aux grandes orientations C1 et C7 et de consultations en ligne coordonnées par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les domaines prioritaires suivants ont été définis:

C1: TIC au service du développement durable, cyberstratégies nationales, TIC et parlements, cyberparticipation, partenariats.

C7 Administration en ligne: stratégies d'administration en ligne; systèmes d'administration en ligne; statistiques et données sur l'administration en ligne; gestion des connaissances.

65. Le DAES avait dressé une liste de quelque 2 000 parties prenantes principales. Un site Web consacré à la coordination de la mise en œuvre des grandes orientations C1 et C7 a été créé dans le portail du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques. Le site indique de nombreuses sources d'information pertinentes et il est mis à jour régulièrement.

Accès à l'information et au savoir (C3), téléenseignement (C7), cyberscience (C7), diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8), médias (C9) et dimensions éthiques de la société de l'information (C10) sont des activités coordonnées par l'UNESCO.

66. À la suite de consultations multipartites des parties prenantes coordonnées par l'UNESCO, les domaines prioritaires suivants ont été définis au titre des grandes orientations qui précèdent:

C3: Information du domaine public, accès à l'information officielle publique, accès collectif, bibliothèques et archives, diversité des logiciels, recherche-développement en vue de l'accessibilité pour tous, accès libre à l'information scientifique et administration en ligne pour les pouvoirs locaux.

C7 (téléenseignement): Renforcer les capacités de téléapprentissage dans l'enseignement, outils de communication et d'apprentissage, politiques et stratégies de téléenseignement, contenu numérique de l'enseignement et de l'éducation, cadres juridiques et institutionnels, multipartenariats, recherche-développement dans le téléenseignement.

C8: Patrimoine, contenu local et expressions culturelles contemporaines, diversité linguistique, savoirs traditionnels et société de l'information ouverte à tous (peuples autochtones, femmes, personnes handicapées).

C9: Liberté d'expression, éducation relative aux médias et culture de l'information, formation des journalistes, médias communautaires, réglementation des médias, archives médiatiques, contenu des médias, l'Internet et la recherche.

C10: Définition des modalités d'exécution du Plan d'action de Genève, intégration des dimensions éthiques des autres grandes orientations, conception et exécution d'activités concrètes.

C7 (cyberscience): l'UNESCO a organisé en octobre 2006 une consultation qui visait à faciliter la prise de contacts et le partage d'informations entre les diverses parties prenantes concernant leurs priorités et leur savoir-faire en matière de mise en œuvre. Elle a décidé de créer un «groupe central multipartite», qui définirait les activités de programme en matière de cyberscience.

Renforcement des capacités (C4) et environnement propice (C6), avec coordination des activités par le PNUD

67. En sa qualité de modérateur/coordonnateur provisoire, le PNUD a organisé en mai 2006 les premières réunions de coordination sur les grandes orientations 4 et 6. Ces réunions ont permis de discuter les moyens d'améliorer la collaboration et le partage de l'information entre différentes parties prenantes afin de contribuer à une mise en œuvre efficace. Les participants se sont attachés à définir des domaines où ils entendaient agir en priorité et à explorer la manière dont les équipes chargées des grandes orientations pouvaient organiser leurs travaux.

Infrastructure de l'information et de la communication (C2) et renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (C5), avec coordination des activités par l'UIT

68. C2: Lors des consultations de coordination organisées par l'UIT avec les diverses parties prenantes, les thèmes prioritaires suivants se sont dégagés: a) expliquer de quelle manière et dans quelle mesure les TIC peuvent influencer le développement humain; b) incorporer les TIC dans le développement, y compris en les intégrant dans la gestion des risques de catastrophe en vue d'un développement durable; c) procéder à des analyses offre/demande sur les services employant les TIC; d) élaborer des politiques types à l'appui des cyberstratégies nationales; e) renforcer les capacités de réglementation à l'échelle nationale; f) harmoniser les cadres juridiques et réglementaires à l'échelle régionale; g) mettre au point des mécanismes de financement, en particulier pour la mise en place de réseaux nationaux à large bande, au moyen de partenariats secteur public-secteur privé; h) promouvoir l'entrepreneuriat local et l'atténuation des risques, la mise en œuvre d'initiatives et le partage d'informations sur les initiatives d'exploitation des TIC.

69. Il a été décidé que l'on s'attacherait au premier chef à favoriser la mise en œuvre d'initiatives concrètes et d'importance majeure telles que les 25 initiatives régionales adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2006²⁸. Une plate-forme a été créée sur le site Web de la Grande orientation correspondante pour faciliter la coopération portant sur les projets de grande envergure.

70. C5: Par voie de consultations multipartites coordonnées par l'UIT, ont été définis les domaines prioritaires suivants: a) élaboration d'un modèle générique ou d'un jeu d'outils que les décideurs nationaux pourraient utiliser pour développer et appliquer la cybersécurité ou le programme de protection des infrastructures vitales d'information; b) renforcement des capacités dans l'harmonisation des législations sur la cybercriminalité, Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et la répression; c) échange d'informations concernant les meilleures

²⁸ ALC 2/2/08.

pratiques en matière de veille, d'alerte et d'intervention en cas d'incident. Un site Web concernant les partenariats pour la cybersécurité dans le monde a été créé pour donner des renseignements à jour sur la mise en œuvre.

71. Concernant les mécanismes de coopération en matière de cybersécurité, l'UIT a organisé en 2006 une réunion consacrée aux mesures à prendre à l'échelle internationale, régionale et nationale. Il a été suggéré aux gouvernements de s'attacher à élaborer un mémorandum d'accord sur la cyberconfiance mondiale afin d'instaurer une coordination internationale. Un projet visant à améliorer la coopération en matière de cybersécurité et à lutter contre le courrier poubelle a été amorcé en 2007; sa durée prévue est de quatre ans.

Commerce électronique (C7) et cybertravail (C7), avec coordination des activités par la CNUCED et l'OIT

72. À partir de la réunion commune de coordination entre la CNUCED, l'OIT et le CCI, une série préliminaire de domaines prioritaires a été définie: rôle de l'innovation dans la création d'activités lucratives grâce au commerce électronique; petites et moyennes entreprises; questions d'égalité entre les sexes; création d'un environnement propice à l'économie de l'information; indicateurs normalisés; commerce électronique; fracture numérique et TIC dans la lutte contre la pauvreté; rôle des communications à large bande.

Télésanté (C7), avec coordination des activités par l'OMS

73. Les domaines prioritaires de l'action découlant du Sommet mondial sur la société de l'information sont les suivants: amélioration des systèmes d'informatique médicale; accès facilité aux connaissances et à l'information sur la santé; promotion de normes internationales pour l'échange de données sanitaires; renforcement des systèmes d'intervention en cas de catastrophe et des systèmes de surveillance et d'alerte concernant les maladies transmissibles. L'OMS a fait état des progrès réalisés à l'échelle internationale grâce à ses travaux, à ses États membres et à ses partenaires.

74. En mai 2005, la cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé a adopté la résolution WHA58.28 qui établit une stratégie de cybersanté pour l'OMS. Conformément aux accords découlant du Sommet mondial sur la société d'information, l'Assemblée invite instamment les États membres à envisager d'élaborer un plan stratégique à long terme pour la conception et la mise en œuvre des services de cybersanté. Elle invite les gouvernements à créer des organismes nationaux chargés de guider l'élaboration des politiques et des stratégies portant notamment sur la sécurité des données, la confidentialité, l'interopérabilité, les questions culturelles et linguistiques, l'infrastructure, le financement, la surveillance et l'évaluation. L'Assemblée recommande à chaque État membre de créer à l'échelon national un organisme de la cybersanté, officiellement rattaché au Ministère de la santé, qui serait un instrument clef de l'application de la résolution de l'OMS sur la cybersanté.

75. En janvier 2007, l'OMS a publié dans son Observatoire mondial sa première enquête mondiale sur la cybersanté reproduite sur son site Web. Il ressort de cette enquête que les pays ont bien avancé dans l'introduction des TIC dans leur système de santé. Les pays rendent compte des progrès réalisés dans l'élaboration des politiques et des stratégies de base de la cybersanté. Des progrès ont été réalisés aussi dans le renforcement des capacités des professionnels et des

étudiants de la santé en matière de TIC, dans le taux d'adoption des applications de cybersanté et dans les services liés aux connaissances à l'intention des professionnels de la santé et des étudiants.

76. Les pays en développement ont fait état de la nécessité d'une intervention plus poussée de l'OMS dans un certain nombre de domaines qui appellent une attention spéciale, par exemple les suivants: gouvernance de la cybersanté, politiques et stratégies propices, contenu multilingue concernant la cybersanté, interopérabilité et questions posées par l'élaboration et l'adoption de normes en matière de cybersanté. De nombreux États membres sont confrontés à la nécessité de modifier des attitudes conservatrices à l'égard de la technologie, souvent chez les personnels de santé eux-mêmes. La priorité absolue consiste à renforcer les capacités, à préserver l'intégrité culturelle et à améliorer l'accès aux TIC pour ceux qui en ont le plus grand besoin.

Cyberagriculture (C7), avec coordination des activités par la FAO

77. La FAO a organisé depuis juin 2006 un certain nombre d'ateliers internes consacrés au suivi du Sommet mondial. Les participants étaient des représentants d'organisations de développement de premier plan et du Groupe de travail sur la cyberagriculture du Sommet mondial. Le bureau de communication et de promotion de la FAO assurera le secrétariat du Groupe. Une réunion multipartite est prévue pour 2007.

78. Entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre 2006, la FAO a procédé à une étude sur la cyberagriculture dans le monde, qui visait à recueillir des informations auprès de toutes les parties concernées. Plus de 3 000 participants ont répondu à des questionnaires et l'analyse des résultats devait être terminée pour février 2007. Un espace de travail virtuel intitulé «E-Agriculture Knowledge Forum» sera ouvert en mai 2007 et un site portail de la cyberagriculture sera créé en septembre 2007.

79. Un certain nombre d'obstacles ont été décelés dans la coordination et la mise en œuvre de plusieurs grandes orientations: chevauchement entre les grandes orientations et difficultés financières qui empêchent les organismes de la société civile de participer au processus de mise en œuvre et de suivi.

B. Grands thèmes

Gouvernance d'Internet

80. À la demande du Sommet mondial sur la société de l'information, dans sa phase de Tunis, le Secrétaire général de l'ONU a convoqué «une réunion du nouveau forum pour le dialogue multipartite – le Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI)». Le Secrétaire général avait nommé un Groupe consultatif chargé de dresser l'ordre du jour et le programme de cette première réunion. Le Groupe comprenait 46 membres représentant les gouvernements, le secteur privé et la société civile. La première réunion, intitulée «La gouvernance de l'Internet au service du développement», s'est tenue à Athènes du 30 octobre au 2 novembre 2006, avec quelque 1 350 participants. Elle traitait des sujets suivants: ouverture, diversité, accès et sécurité, et des objectifs intersectoriels du développement et du renforcement des capacités.

81. La réunion a débouché sur plusieurs initiatives, notamment la création de «coalitions dynamiques», groupements multipartites de personnes et d'institutions formés pour travailler ou collaborer sur un thème ou un domaine de préoccupation particulier. Les membres de ces coalitions sont les administrations publiques, les entreprises, les organisations internationales, les ONG et les universités. On peut citer la StopSpam Alliance, des coalitions dynamiques sur la confidentialité, sur les logiciels libres, sur une charte Internet, sur la liberté d'expression et sur la promotion de l'accès au savoir.

82. Une session d'évaluation a été organisée en février 2007 pour faire le bilan de la première réunion du FGI. De l'avis général, cette réunion a constitué un bon début en stimulant d'importantes réflexions publiques sur de nombreuses questions relatives à la gouvernance de l'Internet, dans un débat franc et interactif entre toutes les parties prenantes. Les participants ont été largement favorables à l'approche multipartite de la réunion d'Athènes et partisans de la nécessité de maintenir la même ouverture pour la préparation de la réunion suivante. Il a été convenu dans l'ensemble que cette réunion devrait tirer parti du succès de la réunion d'Athènes et maintenir le Forum orienté vers le développement. De nombreux participants ont indiqué qu'il fallait faire un sérieux effort pour renforcer la participation des pays en développement. On a signalé la nécessité de faire une distinction entre la gouvernance de l'Internet et le programme plus large des TIC au service du développement qui était examiné par une autre instance dans le processus de suivi du Sommet mondial. Les gouvernements ont été encouragés à jouer un rôle plus actif au Forum car les questions traitées avaient des répercussions profondes pour les systèmes et les stratégies juridiques dans le monde entier.

83. La deuxième réunion du FGI doit se tenir au Brésil en 2007. L'Inde et l'Égypte ont proposé d'accueillir le Forum en 2008 et 2009 respectivement.

Mécanismes de financement

84. Le «Fonds de solidarité numérique» volontaire, créé en 2005 à Genève, est un mécanisme de mobilisation financière pour le développement de l'infrastructure et le renforcement des capacités visant à réduire la fracture numérique. Le Fonds compte 23 membres fondateurs représentant des gouvernements²⁹, des pouvoirs locaux³⁰ et des organisations internationales³¹. C'est une fondation de droit suisse. Parmi ses ressources, 60 % sont réservés aux pays les moins avancés, 30 % aux pays en développement et 10 % aux pays en transition. Le Fonds vise l'emploi d'un mécanisme financier novateur fondé sur le principe du 1 %, selon lequel toute institution publique ou société privée qui souhaite contribuer à réduire la fracture numérique pourrait donner 1 % de la valeur du contrat des marchés portant sur les TIC.

²⁹ Algérie, Arabie saoudite, Burkina Faso, Chine, France, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Maroc, Mauritanie, Nigéria, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie et Sénégal.

³⁰ Dakar (Sénégal), Genève (Suisse), Lyon (France), Paris (France), Saint-Domingue (République dominicaine), région Rhône-Alpes (France), Pays basque (Espagne) et région du Piémont (Italie).

³¹ Par exemple, Organisation internationale de la francophonie.

85. Pour la période 2007-2008, le Fonds de solidarité numérique continuera à promouvoir le principe du 1 % aux échelons national et local, et une conférence internationale sur la solidarité numérique est prévue pour le deuxième semestre de 2007. Le Fonds cherche à augmenter le nombre de ses membres, en instaurant une représentation égale entre les gouvernements, les pouvoirs locaux, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales.

86. Sur le plan opérationnel, le Fonds a exécuté des projets pilotes en Afrique et en Asie. À Banda Aceh, en Indonésie, il a financé la reconstruction des services de l'information de l'administration locale. Des projets sont en cours au Burundi et au Burkina Faso dans le domaine de la cybersanté et du téléenseignement. Le Fonds envisage d'étendre ses projets pilotes à l'Amérique latine et aux Caraïbes, à l'Asie et à la région de la CEI. En Afrique, il a l'intention d'appliquer à d'autres pays les bonnes pratiques qui auront fait leurs preuves au Burundi et au Burkina Faso.

Mesure des résultats de la société de l'information

87. Des progrès considérables ont été faits dans la mesure des résultats de la société de l'information, ainsi qu'il est demandé dans le Plan d'action de Genève³² et l'Agenda de Tunis³³ du Sommet mondial. Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement a été lancé à la onzième session de la Conférence de la CNUCED³⁴, en juin 2004. Les membres actuels du partenariat sont l'UIT, l'OCDE, la CNUCED, l'Institut de statistique de l'UNESCO, les commissions régionales de l'ONU (CEPALC, CESA, CESAP et CEA), l'Équipe spéciale des TIC/Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, la Banque mondiale et Eurostat. Le Partenariat a élaboré une série d'indicateurs dans quatre domaines: infrastructure des TIC et accès aux TIC, accès aux TIC dans les ménages, utilisation des TIC dans l'entreprise, secteur des TIC et commerce des produits TIC. Ces indicateurs sont le fondement des activités de renforcement des capacités menées avec les instituts nationaux de statistique, les ministères connexes et les statisticiens en général. Un des grands objectifs du Partenariat est de renforcer les capacités des organismes de statistique dans les pays en développement et de leur donner les moyens d'élaborer des programmes d'établissement de statistiques sur la société de l'information fondés sur des indicateurs reconnus au plan international. Depuis la phase de Tunis du Sommet mondial, des ateliers régionaux sur les indicateurs TIC ont eu lieu dans la zone Asie-Pacifique, en Amérique latine, en Asie occidentale et en Afrique, ainsi qu'un certain nombre d'ateliers nationaux. Le Partenariat a l'intention de construire une base de données mondiale d'indicateurs TIC pouvant être consultée en ligne.

88. La collaboration du Partenariat est aussi à l'origine d'une collecte harmonisée des données sur les statistiques TIC à l'échelle internationale. La liste principale d'indicateurs du Partenariat a été approuvée en février 2007 par la Commission de statistique de l'ONU, qui a encouragé les

³² Par. 28.

³³ Par. 112 à 120.

³⁴ On trouvera un complément d'information sur le Partenariat à l'adresse suivante:
<http://measuring-ict.unctad.org>.

pays à se servir de cette liste pour leur collecte de données. La Commission a reconnu que les TIC constituent un domaine en évolution rapide et elle a encouragé le Partenariat à poursuivre ses travaux pour améliorer et mettre à jour sa liste d'indicateurs, particulièrement pour mesurer l'utilisation des TIC dans l'enseignement et l'administration publique, la contribution des TIC à la croissance économique et au développement social, et les obstacles à leur utilisation. Ces indicateurs additionnels seront particulièrement importants pour mesurer les objectifs fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information, qui visent essentiellement à connecter les écoles, les administrations publiques et d'autres organismes publics. La Commission de statistique de l'ONU a encouragé le Partenariat à aider les pays dans le renforcement de leurs capacités pour la collecte de données destinées à l'élaboration d'indicateurs des TIC.

89. Parallèlement, un certain nombre d'indices composites ont été calculés pour suivre le développement des TIC et mesurer l'ampleur de la fracture numérique dans ses dimensions nationales et internationales. Il s'agit de l'ICT Diffusion Index³⁵, du Digital Opportunity Index³⁶ et de l'ICT Opportunity Index³⁷. Étant donné la similitude des deux premiers indices, la CNUCED et l'UIT sont convenues, au cours de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, de collaborer pour mesurer la fracture numérique et repérer les progrès réalisés à l'échelle mondiale dans l'emploi des TIC au service du développement. Les deux organisations ont élaboré ensemble un indice d'accès au numérique, indice composite de développement des TIC, qui a été lancé avec la publication en juin 2006 d'un rapport intitulé «World Information Society Report». Le DOI mesure les progrès réalisés dans le développement de l'infrastructure et il retrace les progrès réalisés en direction des objectifs du Sommet et de l'édification de la société de l'information. C'est un outil important pour l'évaluation et la comparaison des performances sur le plan international et il est mis à jour tous les ans. Un autre indicateur TIC approuvé par le Sommet, l'ICT Opportunity Index (ICT-OI), a été créé pendant la phase de Tunis et mis à jour en février 2007. L'ICT-OI résulte de la fusion de l'indice d'accès numérique (DAI) de l'UIT et du cadre conceptuel fracture numérique/Infostate d'Orbicom. L'ICT-OI est axé sur les liens entre le développement des TIC et les capacités des utilisateurs. Le rapport de 2005 sur la surveillance de la fracture numérique comprend un chapitre consacré aux femmes dans la société de l'information, chapitre qui présente une analyse quantitative et qualitative complète des taux et des tendances de l'accès aux TIC et de leur utilisation par les femmes dans le monde, conformément aux recommandations du Plan d'action du Sommet. Dans une phase ultérieure seront mis au point des indicateurs permettant de mesurer les aspects sexospécifiques de la société du savoir, y compris la fracture numérique.

90. Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement et d'autres initiatives visant à améliorer l'établissement d'indicateurs principaux des TIC ont fait du bon travail, mais un domaine demanderait qu'on s'en occupe davantage, il s'agit des indicateurs permettant d'apprécier le degré de réalisation des objectifs du Sommet mondial. Alors que les indicateurs principaux intéressent des facteurs importants comme l'accès des particuliers, des ménages et des entreprises aux TIC, beaucoup des objectifs du Sommet visent à connecter les écoles,

³⁵ The Digital Divide: ICT Diffusion Index (UNCTAD 2003, 2004, 2005).

³⁶ <http://www.itu.int/doi>.

³⁷ http://www.orbicom.uqam.ca/projects/ddi2005/index_ict_opp.pdf.28.

l'administration publique et d'autres organismes publics. Il faudrait donc travailler avec les gouvernements à élaborer des indicateurs permettant de mesurer cette connectivité, afin de suivre les progrès accomplis dans le sens des objectifs du Sommet.

III. Mesures à prendre

91. La Commission de la science et de la technique au service du développement voudra peut-être tenir compte des constatations, conclusions et recommandations des réunions de coordination sur les grandes orientations et les grands thèmes³⁸ lorsqu'elle dressera son programme pluriannuel, et suggérer aux différents acteurs les mesures à prendre en priorité.

92. Le Groupe de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement, réuni à Paris du 6 au 8 novembre 2006, a conclu, entre autres choses, ce qui suit:

a) En tant que plate-forme technologique et instrument du développement, les TIC peuvent contribuer pour beaucoup à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. Or, dans certaines stratégies nationales, les TIC sont traitées simplement comme un secteur nouveau de croissance et d'exportation. Afin d'exploiter le potentiel des TIC pour le développement humain et social, les stratégies TIC doivent être intégrées pleinement et très tôt dans les plans nationaux de développement, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les autres actions de développement. Il faut donc revoir les cyberstratégies nationales pour faire en sorte qu'elles mettent les TIC au service de toutes les composantes du développement national, surtout lorsqu'il s'agit de coordonner la mise en œuvre des politiques et des mesures qui visent à réduire les disparités socioéconomiques et à promouvoir le développement humain en général;

b) L'expérience prouve que les pays qui ont adopté et appliqué une cyberstratégie globale et partant de la base qui est alignée sur la stratégie nationale du développement d'ensemble sont les plus aptes à profiter des TIC. Ces pays ont aussi créé un environnement politique et réglementaire propre à stimuler la concurrence, l'esprit d'entreprise, le commerce, l'investissement, la création d'emplois et la croissance³⁹. Le succès de toute initiative des pouvoirs publics fondée sur l'exploitation intensive des TIC est subordonné à la participation de tous les citoyens aux processus de formulation, d'exécution et de prise des décisions. La responsabilisation et la transparence sont impératives, notamment pour le choix de l'infrastructure technologique qui sera utilisée par une certaine collectivité, afin que la technique choisie corresponde bien à ses besoins et à ses intérêts. Toutes les politiques conçues en fonction des TIC doivent s'appuyer sur une volonté de développement à l'échelon communautaire, surtout dans les zones rurales, et parmi les groupes qui n'ont pas encore bénéficié des avantages de la société de l'information. Les projets d'administration en ligne sont un bon moyen de fournir des services publics plus efficaces et plus transparents et de combattre la corruption, d'améliorer la transparence et la responsabilité sociale. Pour beaucoup de populations des zones sous-développées, l'accès aux services publics comme la délivrance de documents en ligne ou l'immatriculation à la sécurité sociale est un premier pas vers l'équité sociale et numérique;

³⁸ Voir document E/CN.16/2007/CRP.2.

³⁹ PNUD/2001.

c) L'apport des TIC «anciennes», comme la radio et la télévision, est tout aussi important pour l'édification d'une société de l'information. La radiodiffusion a permis aux habitants de nombreuses communautés isolées ou rurales, notamment aux femmes, de se faire entendre, de participer à la vie politique et d'accéder à la connaissance et à l'information⁴⁰. Des approches novatrices permettent de donner à différentes technologies un impact maximum en les associant les unes aux autres. Par conséquent, pour réduire la fracture numérique, il faudra s'attacher à répartir plus équitablement les avantages des technologies de l'information, nouvelles et anciennes;

d) Un des problèmes les plus importants posés par l'exploitation des TIC au service du développement consiste à mobiliser des ressources. Beaucoup de pays ont constaté que l'insuffisance des ressources financières et humaines était un obstacle à l'édification de la société de l'information, surtout en Afrique. Le Groupe de travail a préconisé une coalition mondiale des ressources financières et humaines qui prendrait la forme d'une coopération entre les entreprises des pays développés et des pays en développement, de partenariats entre les gouvernements, les organismes multilatéraux, les institutions financières et d'autres organisations internationales.

IV. Recommandations

93. En fonction de l'état d'avancement des travaux, la Commission voudra peut-être envisager de faire les recommandations suivantes:

Aux gouvernements:

- **Revoir et mettre à jour régulièrement leur cyberstratégie nationale pour faire en sorte que les TIC soient présentes dans toutes les composantes du développement national, notamment pour coordonner la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à réduire les disparités socioéconomiques et à promouvoir le développement humain en général;**
- **Instaurer une approche multipartite et partant de la base dans la conception, l'application et l'évaluation des politiques TIC, compte tenu des besoins et des perspectives de tous les secteurs de la société, y compris des communautés rurales, pauvres et défavorisées;**
- **Faire en sorte que la cyberstratégie nationale comprenne des objectifs mesurables avec prévisions budgétaires détaillées ainsi que des mécanismes d'évaluation.**

Organisations internationales:

- **En étroite collaboration avec les commissions régionales de l'ONU et d'autres partenaires de développement, soutenir les pays en développement dans leurs**

⁴⁰ UNESCO (2006).

efforts pour s'engager dans la conception et la révision de cyberstratégies par la concertation et la participation;

- **Poursuivre l'effort déployé pour mesurer la société de l'information en vue d'élaborer des indicateurs pouvant être appliqués dans l'examen à mi-parcours et à long terme de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information à l'échelle nationale, régionale et internationale. À ce sujet, il est recommandé de maintenir la collaboration entre les divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales comme l'UIT, les commissions régionales de l'ONU, la CNUCED, le PNUD, l'UNESCO et la Banque mondiale;**
- **Les organismes des Nations Unies qui sont chargés de coordonner les grandes orientations sont invités à procéder régulièrement à des consultations pour examiner et évaluer les progrès réalisés et les enseignements acquis et pour partager des exemples de bonnes pratiques. Ces consultations devraient faire intervenir toutes les parties prenantes et viser à faciliter l'échange d'informations, à créer du savoir, à partager les meilleures pratiques, à analyser les leçons de l'expérience et à créer des multipartenariats et des partenariats secteur public-secteur privé. Il faudrait s'attacher tout particulièrement à faciliter la participation de la société civile, notamment celle des pays en développement;**
- **Le secrétariat du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information et le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement sont encouragés à collaborer étroitement au processus de suivi et à explorer des voies de collaboration novatrices, notamment par l'échange d'informations sur le travail de mise en œuvre accompli par les organismes et programmes des Nations Unies, par des débats d'orientation, des réunions de groupes d'experts et des groupes de travail en ligne.**

Bibliographie

Outre les contributions des membres des groupes de la Commission de la science et de la technique au service du développement, les auteurs du présent rapport se sont inspirés des publications suivantes:

Huyer, Sophia, Nancy Hafkin, Heidi Ertl, and Heather Dryburgh, 2005. Women in the information society. In G. Sciadis, ed., *From the digital divide to digital opportunities: Measuring infostates for development*. Montréal: Orbicom.

UIT/CNUCED (2006) World Information Society Report 2006.

Équipe du Projet Objectifs du Millénaire sur la science, la technologie et l'innovation (2005). *Innovation: Applying Knowledge in Development* (Londres: Earthscan).

CNUCED (2006a) Digital Divide: ICT Development Indices (Genève, CNUCED).

CNUCED (2006b). Rapport 2006 sur l'économie de l'information – Dans l'optique du développement (Genève, CNUCED), Publication des Nations Unies.

PNUD (2001) Rapport mondial sur le développement humain 2001 (New York: PNUD).

UNESCO (2006). *Vers la société du savoir* (Paris: UNESCO).

Banque mondiale (2006). *Information et communications pour le développement 2006: tendances et politiques mondiales*.
